



Arrêté du Maire 2026/045

Portant délégation de fonction et de signature d'un adjoint au Maire M Daniel BONNIOL

Le maire de la ville de PERET

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal 2026-11 en date du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M Daniel BONNIOL en qualité de deuxième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Daniel BONNIOL, adjoint au maire, les attributions suivantes relatives aux travaux, espaces verts et sécurité ;

ARRETE

Article 1^{er} :

À compter du 25 mars 2026, M Daniel BONNIOL, deuxième adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Travaux, espaces verts et sécurité.

Il exercera les fonctions suivantes :

- Travaux : Élaboration et suivi des projets communaux
- Espaces verts : Suivi des dossiers d'aménagement, entretien et nettoyage des espaces publics ou privés communaux (terrain de sport, espaces verts), aménagement, entretien et nettoyage de la voirie communale
- Sécurité : Vigilance et suivi des dossiers en matière de circulation, stationnement, sécurité, signalisation, divagation des animaux, prévention de la salubrité publique, prévention des bruits de voisinage, immeuble menaçant ruine.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit : toutes les pièces relatives aux travaux : devis, compte rendu de chantier, ordre de service de marché ...

Article 3 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 4 :

La secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à la Préfecture de l'Hérault.

Fait à PERET, le 25 mars 2026

Le Maire,
Joël AZAM

